

Qu'est-ce que la VAE? La validation des acquis par expérience est connue sous le nom de VAE. Il s'agit d'un processus qui implique la rédaction d'un livret 2 qui servira de support pour une présentation orale devant un jury de spécialistes. Le but est de décrocher un diplôme reconnu par l'État, une qualification ou un titre professionnel.

Comment accéder à la VAE? Il vous faut simplement consulter le site FranceVAE et sélectionner la branche et le diplôme que vous souhaitez obtenir. France VAE vous offre un soutien financier pour vous assister dans la rédaction de votre texte. Il est possible d'assurer cet accompagnement en personne ou à distance ; c'est à vous de décider. Vous avez également la responsabilité de choisir sur la plateforme VAE l'Architecte de Parcours VAE (nomination des accompagnateurs) qui vous accompagnera tout au long de votre projet. Je vous recommande de faire un bon choix ; une fois que vous avez choisi votre accompagnateur, il sera compliqué de le modifier.

Le déroulement de la VAE consistera en une évaluation avec l'Architecte de Parcours VAE de la faisabilité et de la cohérence de votre projet en complétant le livret 1, qui est le dossier de recevabilité. Le candidat et l'Organisme de Formation remplissent conjointement ce dossier. En collaboration, vous déterminerez votre objectif le plus adapté. Ce choix sera basé sur vos aspirations, votre expérience et vos capacités. Après avoir été accepté, il est impératif de vous engager pleinement dans cette initiative. Le dossier de recevabilité est transmis au centre d'examen de votre région. n. Après avoir reçu la confirmation de réception, l'accompagnement peut débuter.

À quoi correspond le livret2 ? Le livret2 comprend diverses compétences à justifier en se basant sur vos expériences professionnelles, de bénévolat ou autres... Le but est de mettre en évidence vos compétences professionnelles en accord avec le diplôme sélectionné, tout en respectant les exigences du référentiel. En particulier, l'objectif est de décrire à l'écrit votre pratique et de mettre en évidence votre expérience professionnelle en vous basant sur des situations que vous avez expérimentées. L'objectif est de prouver que vos connaissances et vos aptitudes sont liées au diplôme sélectionné.

La VAE pour qui ? est destinée à tous ceux qui souhaitent développer leurs compétences dans un domaine professionnel spécifique. Cela englobe tous ceux qui souhaitent vérifier leurs compétences acquises grâce à un diplôme. Chaque individu ayant une expérience professionnelle, un stage ou un bénévolat dans le domaine de diplôme visé.

Éduque Pro SIRET : 98159787500013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 84420423742 auprès du préfet de la région Rhône Alpes Auvergne

Tél : 0640876111 Adresse : 1 Rue du Pont Fournas 42400 Saint Chamond

METHODE ORGANISATIONNELLE DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE QUE JE PROPOSE :

Environ 24 h d'accompagnement horaire qui peut être modifié en fonction de votre profil.

- Une présentation mutuelle, création d'une relation de confiance dans le but de cotravailler ensemble dans des conditions optimales à travers une relation de confiance.
- Échange autour de votre parcours professionnel et du cheminement qui vous a emmené à cette démarche.
- Lecture et décryptage du référentiel, évaluation de la compréhension générale des attentes du jury.
- Lecture et décryptage du Livret 2
- Détail et décryptage des attentes sur les domaines de compétences.
- Échange actif afin de définir les situations susceptibles d'illustrer vos domaines de compétences.
- Évaluation du choix des situations et identifier si elles répondent bien aux référentiels.
- Définir la structure et créer le plan de votre futur écrit en s'appuyant sur les situations choisies.
- Évaluation de votre compréhension et réajustement si besoin tout au long de l'accompagnement.
- Travail sur la trame et la méthodologie rédactionnelle.
- Préparation à l'oral
- Oral Blanc

« Tout au long de cet accompagnement, le travail se coconstruit ensemble. L'accompagnement que je propose a pour but de mettre en valeur votre expérience, vos compétences et votre savoir. Pour cela, il est important de respecter le rythme des séances ainsi que d'effectuer, dans la mesure du possible, le travail demandé. Enfin, un contrat sera signé entre nous afin de rappeler les droits et les devoirs de chacun. » »

« La fonction de votre accompagnateur est appelée Architecte de parcours VAE. Une personne ou un organisme de formation reconnu et titulaire de la certification VAE QualiOPI est chargé de ce rôle. Cela est indispensable pour pouvoir être présent sur la plateforme de France VAE. Il est primordial de sélectionner attentivement votre accompagnateur et il est de votre responsabilité de vérifier au préalable son expertise et son expérience dans le domaine qui vous intéresse. Depuis janvier 2024, votre soutien ne vous coûtera rien, car il est entièrement financé par France VAE. »

Éduque Pro SIRET : 98159787500013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 84420423742 auprès du préfet de la région Rhône Alpes Auvergne

Tél : 0640876111 Adresse : 1 Rue du Pont Fournas 42400 Saint Chamond

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'autres informations, je serais ravie de pouvoir répondre ou de vous orienter vers le bon interlocuteur.

Éduque Pro SIRET : 98159787500013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 84420423742 auprès du préfet de la région Rhône Alpes Auvergne

Tél : 0640876111 Adresse : 1 Rue du Pont Fournas 42400 Saint Chamond

